

---

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

---

La loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la république) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, l'article L2313-1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour toutes les communes qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note de présentation est transmise en même temps que les documents budgétaires et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

### **1/ Informations générales**

La population totale de Hangenbieten : source INSEE

<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
1511	1671	1671	1721

### Impôts locaux

	<b>Bases effectives 2022</b>	<b>Taux 2022</b>	<b>Produit 2022</b>
Taxe foncière bâti	2 079 261	27,88	579 697,97
Taxe foncière non bâti	39 609	53,32	21 119,52
<b>Total</b>			<b>600 817,49</b>

### Principaux ratios financiers

		<b>Commune (CA 2022)</b>	<b>Moyennes nationales de la strate *</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	656,26	641
2	Produits des impositions directes / population	367,68	348
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	757,46	812
4	Dépenses d'équipement brut / population	49,61	286
5	Encours de la dette / population		596
6	DGF / population	27,96	155
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	44,92 %	44,7 %

\* Source DGCL : Les collectivités locales en chiffres 2022

**Ratios 1 et 3 : Dépenses réelles de fonctionnement / population et Recettes réelles de fonctionnement / population (ressources dont dispose la commune) :** ces 2 ratios permettent de constater que les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement, et cela grâce à une maîtrise des dépenses et sans recours à une augmentation de la fiscalité locale.

**Ratio 2 : Produits des impositions directes / population :** ce ratio représente les recettes des taxes locales (taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti).

**Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut / population :** ce ratio reflète le niveau d'investissement de la commune.

**Ratio 6 : DGF / population :** recettes du compte 741. Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.

**Ratio 7 : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :** mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

## **2/ Résultat du compte administratif 2022 avec reprise de l'excédent antérieur**

Section de fonctionnement : 492 651,10 €

Section d'investissement : 272 262,07 €

## **3/ Affectation du résultat**

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté en recette de la section de fonctionnement du budget primitif 2023 (492 651,10 € au compte 002).

Le résultat de la section d'investissement est affecté en recette de la section d'investissement du budget primitif 2023 (272 262,07 € au compte 001).

## **4/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement**

### **Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 716 040,10 €.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2022 ET 2023

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation
002 – Excédent antérieur reporté	340 444,12	492 651,10	
013 – Atténuations de charges	25 000,00	4 300,00	
70 – Produits des services	2 778,00	1 528,00	
73 – Impôts et taxes	953 806,00	1 025 477,00	
74 – Dotations et participations	79 000,00	119 084,00	
75 – Autres produits de gestion courante	63 000,00	73 000,00	
77 – Produits exceptionnels	0	0	
<b>Total</b>	<b>1 464 028,12</b>	<b>1 716 040,10</b>	<b>+ 252 011,98</b>

### **Chapitre 013 : Atténuations de charges**

Ce chapitre prévoit les remboursements de notre assurance du personnel pour les arrêts maladie, les congés maternité et paternité et les accidents du travail.

### **Chapitre 70 : produit des services**

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux concessions dans le cimetière, les locations de droits de chasse et de pêche, les redevances d'enlèvement des ordures ménagères.

### Chapitre 73 : impôts et taxes

Enregistre les recettes liées aux taxes foncières et d'habitation, les attributions de compensation de l'Eurométropole de Strasbourg, la dotation de solidarité communautaire et les droits de place du marché.

### Chapitre 74 : Dotations et participations

La principale dotation, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est en baisse par rapport à 2022. Les autres recettes se composent de la dotation de solidarité rurale, du FCTVA, et des allocations compensatrices de l'Etat pour les taxes locales.

### Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Enregistre les recettes liées aux revenus des immeubles (location du hall des sports, loyers des appartements communaux, ...).

### Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Correspond aux éventuelles libéralités perçues et aux produits exceptionnels divers, comme les remboursements de sinistre par notre assurance, les versements de trop perçus, des recettes non prévues.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2022 ET 2023

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Variation</b>
011 – Charges à caractère général	550 400,00	682 290,10	
012 – Charges de personnel	511 200,00	467 000,00	
014 – Atténuations de produits	5 000,00	5 000,00	
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	5 278,12	0	
023 – Virement à la section d'investissement	100 000,00	280 000	
065 – Autres charges de gestion courante	270 550,00	268 250,00	
066 – Charges financières (intérêts des emprunts)	17 600,00	13 500,00	
067 – Charges exceptionnelles	4 000,00	0	
068 – Dotations aux provisions	0	0	
<b>Total</b>	<b>1 464 028,12</b>	<b>1 716 040,10</b>	<b>+ 252 011,98</b>

### Chapitre 011 : Charges à caractère général

### Chapitre 012 : Charges de personnel

### Chapitre 014 : Atténuations de produits

Correspond à la compensation que la commune doit reverser à l'Eurométropole de Strasbourg (en vertu de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle unique).

### Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement

### Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Il s'agit de l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements. C'est ce qu'on appelle l'«autofinancement».

### Chapitre 065 : Autres charges de gestion courante

### Chapitre 067 : Charges exceptionnelles

## Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 683 071,07 €.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2022 ET 2023

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	428 055,75	272 262,07	
021 – Virement de la section de fonctionnement	100 000,00	280 000,00	
024 – Produit des cessions	16 904,25	55 000,00	
10 – Dotations, fonds divers (FCTVA, taxe d'aménagement et excédents de fonctionnement)	4 913,00	15 000,00	
13 – Subventions d'investissement	0	42 300,00	
16 – Emprunts et dettes assimilées	130 979,00	0	
041 – Opérations patrimoniales	0	18 509,00	
<b>Total</b>	<b>680 852,00</b>	<b>683 071,07</b>	<b>+ 2219,07</b>

Outre le virement de la section de fonctionnement, les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par :

- La cession de terrains pour 55 000 €
- Le remboursement du FCTVA évalué à 15 000 €
- Les subventions d'investissement (DETR 2022) pour 42 300 €

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2022 ET 2023

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	0	0	
020 – Dépenses imprévues	0	0	
10 – Dotations fonds divers et réserves	130 979,00	0	
13 – Subventions d'investissement	0	0	
16 – Emprunts et dettes assimilées	127 660,00	116 760,00	
20 – Immobilisations incorporelles	30 000,00	6 000,00	
21 – Immobilisations corporelles	392 213,00	541 802,07	
23 – Immobilisations en cours	0	0	
041 – Opérations patrimoniales		18 509,00	
<b>Total</b>	<b>680 852,00</b>	<b>683 071,07</b>	<b>+ 2219,07</b>

Les principaux projets d'investissement pour 2023 sont les suivants :

Remplacement luminaires rues 14 Juillet et Libération	38 000,00 €	c.2151
Remplacement luminaires stade de foot	6 000,00 €	c.2151
Rénovation aire de jeux cour école maternelle	47 000,00 €	c.21312
Géoréférencement réseaux secs	13 500,00 €	c.21534
Travaux parking rue des Eglises	60 000,00 €	c.2135
Travaux étang pêche	25 000,00 €	c.2128
Achat ordinateur médiathèque	1 000,00 €	c.2181
Achat rétroprojecteur et autres matériels école	10 000,00 €	c.2181
Reversement trop perçu taxe d'aménagement	43 660,00 €	c.16871
Remboursement capital emprunts	72 234,43 €	c.1641
Reprise subventions	18 509,00 €	c.1321-41
<b>Total</b>	<b>334 903,43 €</b>	

Restes à réaliser :

Frais d'études CAUE	6 000,00 €	c.2031
Barrière rue des Prés	7 000,00 €	c.21578
Aménagement aire sportive	82 267,20 €	c.2181
Emprunts	865,57 €	c.1641
<b>Total</b>	<b>96 132,77 €</b>	

Le surplus de recettes est réparti comme suit :

Hôtel de ville	200 000,00	c.21311
Autres bâtiments publics	50 000,00	c.21318
Matériel de bureau et matériel informatique	2 034,87	c.2183
<b>Total</b>	<b>252 034,87</b>	